

## Compte rendu du 11 juin 2024 CGT/Administration sur le cahier revendicatif des Assistants Familiaux

Durée: 2 heures

### **Présents:**

**Représentants de l'Administration:** Monsieur Cadoret DGAS, Madame Wolman DRH, Madame Pomiès Mission dialogue social, Monsieur Merle Chef de service DEF, Monsieur Baudier Directeur DEF

**Représentantes CGT:** Séverine Proust , Anne Fouqueray, Arminda Fernandes, assistantes familiales, Cécile Deluche membre du bureau.

Cette rencontre fait suite à celle du mois de mars 2024. Nous avons posé à l'administration les questions ci-dessous. Elles correspondent à des revendications que nous portons depuis plusieurs années , ainsi qu' à des situations problématiques que vous rencontrez au quotidien.

- **Concernant les congés d'été des assistants familiaux:** l'organisation du service prévoit de les répartir durant les mois de juillet et d'août. Or dans le code du travail la période estivale est comprise entre le 1er mai et le 31 octobre avec la pose de 12 jours ouvrables minimum. Nous demandons la révision de la période estivale prise en compte au conseil départemental.

### **Réponse de l'administration:**

Nous sommes soumis au code de l'action sociale, de ce fait, pas de période prédéfinie pour les congés, il faut l'accord de l'employeur qui se fait en fonction des besoins de service et du projet de l'enfant.

Les congés d'été des assistants familiaux doivent dans la mesure du possible se faire sur les dates de colonies des enfants. Si un enfant ne peut aller en colonie, il ira en relais. La DEF a passé des conventions avec des prestataires de services pour proposer des colonies de vacances aux enfants placés. Elles comprennent les vacances d'hiver et d'été.

Dans le cadre du schéma des solidarités 2024-2025, il est prévu de créer une cartographie des assistants familiaux pour faciliter les recherches de relais, et une interconnaissance entre professionnels.

En résumé, les congés d'été sont accordés en fonction des demandes des AF et du projet de l'enfant.

- **Note de service du 12 janvier 2015 sur les trajets de proximité:** nous demandons la révision de l'application du dégrèvement des 4 km aller, soit 8 Aller-retour

### **Réponse de l'administration:**

Il est prévu d'organiser un groupe de travail en 3 dates entre septembre et novembre 2024.

- **A quelles dates sont prévues les groupes de travail sur la formation interne, le tableau des frais de déplacements, notamment les déplacements de proximité?**

**Réponse de l'administration:**

Un groupe de travail fin du dernier trimestre 2024 sera mis en place pour réviser le tableau des frais de déplacements. Au premier semestre 2025, il sera programmé un groupe pour prévoir les formations internes des assistants familiaux.

- **L'administration avait évoqué l'augmentation de 1 euro l'indemnité d'entretien. Quelle est votre décision?**

**Réponse de l'administration:**

Le DGAS dit qu'il n'est pas en mesure de répondre à cette demande immédiatement. L'administration demande un groupe de travail pour revoir la définition de ce que comprend l'indemnité d'entretien.

Ce sujet est lié à la définition du budget loisirs.

- **Création d'un budget de 50€ /an / enfant, pour l'achat de livres éducatifs depuis le mois d'avril 2024:** nous souhaitons aborder avec vous la distinction que vous faites entre le livre rattaché au budget loisirs et celui considéré comme éducatif. La lecture est un loisir et un support éducatif. Nous ne comprenons pas cette distinction.

**Réponse de l'administration:**

Des abus ont été découverts lors de demandes de remboursement en période de COVID. Des livres avaient intégré l'allocation loisirs, sans rapport avec celle-ci.

Par manque de communication de l'administration, ce sujet n'a jamais été parlé. Nous faisons remarquer qu'un certain nombre de décisions sont prises sans consultations et ne sont pas transmises aux AF.

Nous avons demandé que la communication se fasse vers les AF, par exemple sous forme de note de service. Une réflexion est à mener sur la communication dans Salamandre "Communauté AF", sa consultation, et en parallèle par mail. L'administration suggère un groupe de travail sur ce sujet.

Les réunions de bassin servent aussi à transmettre des informations. La CGT propose de communiquer les dates pour l'année, afin de permettre une plus grande participation des assistants familiaux.

Nous n'avons pas eu d'explication ce jour sur la distinction entre le livre loisir et le livre éducatif. Nous attendons une réponse claire.

- **Nouvelle disposition: lors des relais:** lorsque l'enfant a un DVH (nuitée), l'assistant familial n'est plus payé, mais doit rester disponible en cas de problème, lors de ce DVH. De même lorsque le SAFE demande à un assistant familial de faire

une astreinte, celui-ci doit être disponible. **Actuellement aucune compensation financière n'existe pour les assistants familiaux en situation d'astreinte.** Nous demandons le versement d'une indemnité d'astreinte dans ces situations

### **Réponse de l'administration:**

Plusieurs cas de figure sont possible:

**Relais long durant les congés de l' AF :** il y a une faille dans le dispositif. Nous ne pouvons pas saisir dans le Web Af que l'enfant que l'on accueille en relais et aussi en dvh.

**Relais WE sur congés AF :** cette situation ne devrait pas être possible. Il est nécessaire pour la DEF de réviser les dispositifs avec les éducateurs et la DDST. L'administration réfléchit à un groupe de travail au sein de la DEF pour mieux cadrer ce dispositif.

Il faudrait un contrat d'accueil pour chaque relais fait pour déclencher la rémunération normalement.

Pour les astreintes, l'administration admet qu'il faudrait cadrer la demande faite aux AF d'être sur un dispositif d'astreinte avec un compensation financière. La situation est tendue en ce qui concerne le manque de places d'accueil disponibles, chez les AF, et en structure. Le Chef de service Enfance Famille a évoqué le dispositif mis en place par le 37 et voir comment on peut s'en inspirer.

### **Conclusion :**

Dans chaque questions évoquées, nous avons soulevé que la communication de l'administration vers les assistants familiaux est défailante. Ce qu'elle reconnaît. L'administration fait traîner la révision de la réglementation des trajets de proximité depuis des années. Alors que Madame Lhéritier, présidente des instances paritaires a déjà demandé en comité technique qu'une solution soit trouvée...il y a plusieurs années déjà. Nous restons obstinés.

Nous allons veiller à rappeler que l'administration s'est engagée ce jour à communiquer aux Assistants familiaux des notes de services pour toutes décisions prises concernant notre métier. Nous serons vigilants au respect du calendrier avancé lors de cette rencontre.

**La CGT à vos côtés**